

Grand Chamboulement dans nos cantines

Lors du conseil municipal du 13 octobre dernier, a été votée la sortie du système de prestataire commun pour la cantine avec d'autres villes de l'agglomération. Nous nous sommes exprimés pour demander des explications, et il a été fait état du manque de qualité du prestataire actuel. Quelques semaines plus tard, nous avons appris, comme tous les parents d'élèves, que les conditions d'accueil changeaient radicalement à partir de début janvier, avec une inscription désormais ferme 15 jours avant, et le choix entre deux repas : avec ou sans viande.

Si nous pouvons comprendre les motivations visant à améliorer la qualité et la diversité des plats servis aux enfants de la ville, nous nous interrogeons cependant sur la manière dont le nouveau protocole a été défini. Nous regrettons que le sujet n'ait pu être mis sur la table, sous la forme d'un débat public, car énormément d'habitants et de parents sont sensibles à cette question. Que ce soit sur les priorités à établir sur la fourniture, la qualité nutritionnelle, la diversité ou encore la provenance des repas, leur conditionnement, ainsi que la préservation de l'environnement et des ressources, nous pensons que cette redéfinition des modalités de la cantine scolaire méritent de prendre le temps d'en discuter avec la population.

De nombreuses familles nous alertent également sur les modalités de ce nouveau protocole. Il s'agit surtout des modalités de réservation, jugées trop restrictives, concernant notamment les enfants absents de la cantine, mais dont les parents se verraient tout de même facturés, voire avec une majoration. La relative souplesse permise jusqu'ici à Evry-Courcouronnes permettait aux parents comme aux personnels de s'organiser plus facilement, en particulier les familles occupant des emplois à temps-partiel, à rythme décalé ou changeant souvent de planning.

De plus, l'opportunité de revenir à une régie publique aurait dû être discuté à cette occasion, à l'aide des équipements dont la ville dispose (cuisine centrale). Cette option qui n'a pas été envisagée aurait pu permettre un contrôle effectif par les services de la ville des repas, comme de leur conditionnement et livraison aux établissements. Tout en prenant en main de manière plus directe la fourniture des denrées.

Nous nous sommes donc permis d'écrire au maire pour lui formuler plusieurs demandes. De diffuser dès que possible, le cahier des charges soumis au prestataire, par exemple sur le site internet de la ville, d'atténuer les contraintes pesant sur les familles, en ne pénalisant pas celles qui doivent annuler un repas pour raisons personnelles, ou en négociant avec le prestataire pour plus de souplesse dans le choix du repas des enfants. Car, comment les inciter à manger autrement, si on leur impose 2 semaines avant un repas, sans leur laisser la possibilité de goûter un autre plat qui leur plairait ?

Nous suivrons cette mise en place début 2023, et continuerons de relayer les préoccupations des familles.



Les conseillers municipaux du groupe Agissons Citoyens